



BIEN VIVRE ENSEMBLE LE LIVRET DU PERISCOLAIRE LE PERMIS A POINTS

PRESENTATION

Pour l'année scolaire 2025-2026 le livret du périscolaire – permis à points sera renouvelé. Il permet une réelle dynamique dans la notion du « bien vivre ensemble » afin que tous les acteurs, enfants et animateurs puissent s'invertir, dialoguer et partager pour mieux vivre ensemble pendant le temps d'accueil du matin et du soir, ainsi que le temps méridien.

Par la création d'un **livret du périscolaire - permis à points**, l'enfant va avoir un outil qui va lui permettre de connaître les règles de vie du périscolaire, de savoir quelles sanctions peuvent être prises par les animateurs en cas de non-respect.

Ce livret permet à l'enfant de visualiser combien de points lui sont attribués en début d'année, combien de points il peut perdre suivant la gravité de sa faute et il a la possibilité d'en récupérer.

Cet outil est aussi pour les animateurs la possibilité, après un premier avertissement oral, de s'appuyer sur un document afin d'établir une sanction si l'enfant continue de mal se comporter. Tous les animateurs peuvent ainsi s'accorder sur les mêmes sanctions pour les mêmes fautes.

Pour les parents, ce livret leur permet un suivi, sans attendre qu'une accumulation de mauvais comportements amène le maire à une entrevue pour avertissement.

Enfin, ce document n'est surtout pas une évaluation permanente du comportement d'un enfant, mais simplement une aide afin d'apprendre à chacun à vivre ensemble dans le respect de l'autre. C'est aussi un lien avec les familles.

Nous rappelons ici, que les temps d'accueil du périscolaire sont organisés par la municipalité, sous sa responsabilité, les enseignants ne peuvent donc pas répondre aux questions spécifiques du temps périscolaire.

FONCTIONNEMENT DU PERMIS A POINTS

Bien-vivre ensemble, c'est connaître les règles et les appliquer, en cas de non-respect savoir accepter des sanctions. Il est important d'aider l'enfant à prendre mieux conscience de son erreur, grâce à un système de permis à points, sorte de baromètre, l'enfant peut voir ses points diminuer et donc mieux se « challenger » vers un changement de comportement pour récupérer des points.

L'enfant débute l'année avec **20 points valables pour l'année scolaire**.

Un dialogue sera mis en place par l'animateur avec l'enfant après **5** points perdus afin de l'aider à récupérer des points.

A chaque sanction le tableau sera à faire signer, les parents seront ainsi informés au plus tôt des problèmes rencontrés par l'équipe avec leur enfant.

Après **10** points perdus un signalement sera fait en mairie et un courrier sera adressé aux parents afin de les avertir formellement des problèmes rencontrés.

Après **15** points une entrevue sera organisée avec les parents et l'enfant en mairie afin de les informer sur la possibilité d'exclusion si les problèmes perdurent, et donnera lieu à un avertissement.

A **la perte totale des points** une exclusion temporaire ou définitive suivant la gravité et le comportement dangereux de l'enfant sera prise.

Ce permis à points n'a pas pour but l'exclusion d'un enfant posant des problèmes de comportement, mais seulement l'apprentissage à la vie collective au respect des règles et au respect des autres.



MON LIVRET DU PERISCOLAIRE LE PERMIS A POINTS

ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

CLASSE :

BIEN VIVRE ENSEMBLE PENDANT LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

J'AI DES DROITS MAIS J'AI AUSSI DES DEVOIRS

Si je ne respecte pas
les règles

Je perds des points

J'ai 20 points
Sur mon permis
en début d'année
scolaire

Si je fais des efforts
Je peux récupérer
des points.



J'ai le droit de



- 👉 Discuter dans le calme pendant les repas
- 👉 Participer aux activités proposées ou bien jouer avec mes copains
- 👉 Lire ou me reposer tranquillement, sans être dérangé
- 👉 Donner mon avis aux adultes et d'être entendu

J'ai le devoir de



- 👉 Me ranger calmement
- 👉 Manger proprement sans gêner mes voisins de table
- 👉 Débarrasser ma table après le repas
- 👉 Respecter tout le monde sans exception
- 👉 Ranger les jeux, le matériel après utilisation
- 👉 Ecouter les consignes
- 👉 Prévenir les agents en cas de problème

Je n'ai pas le droit de



- 👉 Rentrer dans les locaux sans autorisation
- 👉 Courir dans les locaux
- 👉 Jouer dans les toilettes
- 👉 Ouvrir le portail, le portillon
- 👉 Grimper au grillage, sur le portail, le portillon
- 👉 Jouer à des jeux dangereux
- 👉 Bousculer, taper, être violent

LE TABLEAU DES POINTS

<p>JE PERDS 1 POINT SI</p>	<p>A REPETITION</p> <ul style="list-style-type: none">❖ Je ne me range pas correctement pour partir à la cantine.❖ J'embête mes camarades, je les empêche de jouer tranquillement...❖ Je cours dans les locaux.❖ Je ne respecte pas le matériel ou je ne range pas après utilisation du matériel.❖ Je crie ou parle trop fort à la cantine...❖ Je joue avec la nourriture.❖ Je ne respecte pas les affaires, les vêtements des autres.❖ Autre situation relevée par l'animateur.
<p>JE PERDS 2 POINTS SI</p>	<ul style="list-style-type: none">❖ Je casse volontairement un jeu.❖ Je perturbe et gêne le service de la cantine.❖ Je joue dans les toilettes, je gaspille l'eau, le papier toilette...❖ J'escalade les barrières de protection, le grillage, je monte sur le portail.❖ Autre situation relevée par l'animateur.
<p>JE PERDS 3 POINTS</p>	<ul style="list-style-type: none">❖ En cas de vol.❖ Pas de discrimination : culture, religion, physique....❖ Autre situation relevée par l'animateur.
<p>JE PERDS 4 POINTS</p>	<ul style="list-style-type: none">❖ Je frappe ou je suis violent.❖ J'insulte, menace, harcèle ou me moque de mes camarades ou des animateurs.❖ Je fais des jeux dangereux.❖ Autre situation relevée par l'animateur.

ATTENTION

SI JE PERDS **5** POINTS JE DOIS DISCUTER AVEC LES ANIMATEURS POUR VOIR COMMENT RECUPERER DES POINTS.

SI JE PERDS **10** POINTS MES PARENTS RECEVRONT UN COURRIER DE SIGNALEMENT.

SI JE PERDS **15** POINTS MES PARENTS ET MOI-MEME SERONT CONVOQUES EN MAIRIE ET RECEVRONT UN COURRIER D'AVERTISSEMENT.

SI JE N'AI **PLUS DE POINTS** JE PEUX ETRE EXCLU TEMPORAIREMENT OU DEFINITIVEMENT DU PERISCOLAIRE.

LE TABLEAU DE RETRAIT DE POINTS SERA REMPLI PAR L'ANIMATEUR EN TA PRESENCE.

A CHAQUE RETRAIT DE POINTS TU DEVRAS FAIRE SIGNER PAR TES PARENTS TON LIVRET ET LE RAMENER A L'ANIMATEUR.

Coupon à compléter, signer et à ramener en mairie avec le dossier d'inscription aux services périscolaires



- Je m'engage à respecter les règles de vie du périscolaire**
- j'ai pris connaissance et j'accepte les sanctions qui sont prévues.**

NOM et SIGNATURE DE L'ENFANT

NOM et SIGNATURE DES PARENTS

